FORMATION

Enfance, musique et handicap

Durée : 4 jours / 27 heures
du 21 au 24 mai 2024
Lieu du stage : Paris
Tarif formation OPCO : 774 Euros
Tarif individuel : 445 Euros



OBJECTIFS

- Découvrir comment la musique peut être un moyen supplémentaire de communication avec l'enfant en situation de handicap ;
- Explorer des situations musicales développées avec les enfants en situation de handicap : à partir de la voix, de matériaux sonores et d'instruments qui leurs sont accessibles ;
- Vivre la musique dans un plaisir partagé adulte/enfant ;
- Favoriser par la musique la relation de l'enfant avec son environnement (autres enfants, professionnels, parents...).

CONTENU

- Les instruments adaptés, choix et utilisation dans de multiples situations de jeux ;
- La voix chantée et improvisée, mode de relation privilégiée ;
- Le répertoire : découverte, exploration, adaptation, transmission...
- La musique dans sa dimension sensorielle, motrice, affective et relationnelle ;
- Réflexion et analyse autour d'expériences menées dans des structures accueillant des enfants en situation de handicap (SESSAD, Centre de pédiatrie et de rééducation, pédopsychiatrie, IME, IEM ...).

Resituer la musique dans la genèse de l'expérience sonore pour tenter d'éclairer ce qui se joue avec des enfants, dans un contexte qui est à la fois soignant et éducatif, et d'y éclaircir peut-être la place respective qu'y peuvent occuper le thérapeutique et le pédagogique.

Jacques Arveiller, *Les Sciences de l'Education*, 1988

musique & santé

Hameaux du Château Vert
27, Placette Dronte
83110 Sanary sur Mer
Tél. : 04 94 07 76 19
info@musique-sante.org
www. musique-sante.org

PUBLICS ET PRÉREQUIS

Cette formation est destinée aux musiciens et aux équipes éducatives et soignantes. Aucun prérequis n'est nécessaire.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS TECHNIQUES

Cette formation articule des apports de connaissances à l'utilisation d'outils adaptés. Les méthodes employées favorisent une approche active et pragmatique en lien avec le contexte de travail des participants. Ils ont ainsi l'opportunité d'expérimenter au fur et à mesure de leurs découvertes.

DOCUMENTATION

Des articles, partitions et listes de ressources sont remises aux participants à l'issue du module. Elles sont complétées par des références de bonnes pratiques et d'expériences conduites avec succès.

VALIDATION DES ACQUIS ET ÉVALUATION

La méthode pédagogique est centrée sur des allers et retours entre contenus théoriques et questionnements en rapport avec la situation professionnelle des stagiaires.
La validation par le formateur des acquis de la formation, de la compréhension des questions abordées et de l'évolution des compétences se fait tout au long de l'action par un système de questions/réponses, d'exercices, de questionnaires et d'échanges entre les participants et lui-même.
Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation et le volume horaire suivi.

À l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- Appréhender la musique dans sa dimension sensorielle, motrice, affective et relationnelle ;
- Utiliser des instruments adaptés aux différents handicaps ;
- Appréhender les différents types de handicap ;
- Connaître et mettre en pratique un répertoire de chants adaptés ;
- Organiser une activité musicale individuelle et de groupe.



Stage accessible aux personnes à mobilité réduite

musique & santé

PROGRAMME

MARDI
- Présentation de chacun des stagiaires ;
- Présentation de la semaine de formation ;
- Point sur les connaissances actuelles concernant la musique et les personnes en situation de handicap ;
- Les différents handicaps (moteur, cérébral, psychique, sensoriel…) ;
- Techniques musicales : jeux avec les instruments de musique et avec la voix (instruments et répertoire).

MERCREDI
- Les instruments adaptés choix et utilisation dans de multiples situations de jeux ;
- Dimension relationnelle :
  – place de la communication non verbale dans la relation d'aide ;
  – la place du corps dans l'expression musicale ;
  – la musique, lien entre le patient, sa famille et l'équipe éducative et soignante.
- Travail rythmique et percussions :
  – enrichissements rythmiques et improvisation à partir de chansons ;
  – pratique d'instruments simples de percussion.

JEUDI
- Travail vocal :
  – exercices et jeux vocaux, placement de la voix ;
  – improvisations vocales axées sur l'échange, l'écoute, la création et l'expression ludique ;
  – constitution et travail d'un répertoire original : polyphonies, canons, chants du monde, chansons « anciennes », populaires en prenant en compte les terrains d'application professionnelle de chacun ;
- À partir de documents vidéo, témoignages et articles, réflexion et analyse de différentes actions menées dans des structures accueillant des enfants, adolescents et personnes âgées (services de pédiatrie, pédopsychiatrie, gériatrie, hôpitaux de jour, CMPP, instituts de rééducation, IME…) ;
- Travail rythmique et percussions :
  – découverte et pratique de rythmes à travers la voix et les percussions corporelles.

VENDREDI
- Travail vocal : improviser, adapter une chanson, la transmettre, jouer avec, en fonction de la situation ;
- Enregistrement des répertoires abordés pendant la semaine ;
- Bilan et perspectives.

Informations pratiques pour les stages

Lieu de la formation : Paris

Horaires : 9 h - 17 h (16 h le dernier jour).

Chaque inscription est régie par une convention de formation. Les renseignements pratiques (plan d'accès, adresses, hébergement…) sont communiqués au stagiaire trois semaines avant l'ouverture du stage.

Les formations s'adressent à toute personne, sans nécessité de connaissances musicales ou techniques préalables.

Formateurs : musiciens intervenants et professionnels de la culture, de la santé et du handicap.

Musique et santé est un organisme de formation certifié Qualiopi et Datadock

musique & santé

N° d'organisme de formation professionnelle : 93 83 06 403 83
N° SIRET 421 942 863 000 42
Code APE : 9001Z
Association loi 1901, non assujettie à la TVA au titre de l'article 293B du CGI.